



## **Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions**

prévues par les articles L.233-8 II du Code de commerce et 223-16  
du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre réel de droits de vote<sup>1</sup></b>	<b>Nombre théorique droits de vote<sup>2</sup></b>
31 octobre 2016	8 096 015	9 045 106	9 057 030

- (1) Déduction faite des actions auto-détenues
- (2) Y compris actions auto-détenues, en application de l'article 223-11, alinéa 2, du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.